

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V.331 Vœu relatif à la cession des centres de santé de la Croix-Rouge au secteur lucratif privé

Le Conseil de Paris,

Sollicités par les représentantes des salariés cet été, les maires des 13^e et 20^e arrondissements ont été informés de la prochaine cession de l'ensemble des centres de santé de la Croix-Rouge française, dont deux sont situés sur le territoire parisien ;

Dans le 13^e, le centre situé aux Olympiades est composé de 22 personnels, enregistre 7000 passages au dernier semestre pour un chiffre d'affaires de 635 000 euros et accueille 14% de sa patientèle en CMU, AME ou ALD. Il est, par ailleurs, le seul centre parisien en soin de pédodontie conventionné en secteur 1.

Dans le 20^e, avec 8 cabinets médicaux, 5 fauteuils dentaires et une aile radiologie, le centre de santé du 89 rue Haxo est une institution incontournable des soins de santé dans le quartier Télégraphe Saint-Fargeau. En un semestre, ce sont 6.400 patients et près de 10.000 passages en médecine générale, 2.000 patients en soin dentaire qui montrent l'attachement des habitants à ce centre. Parmi ces patients, près de 20 % bénéficient de la CMU et 3 % de l'AME.

Ces données sont preuves de la qualité de soins dispensés et de la nécessité absolue de maintenir de tels centres.

Après les cessions, il y a deux ans, des établissements médico-sociaux de la Croix-Rouge ainsi que la vente de l'Hôpital des Peupliers – réalisée contre la parole donnée par la direction aux élus locaux – ces nouvelles cessions interrogent sur la stratégie et le projet médical de la Croix-Rouge. Une situation d'autant plus inquiétante que les élus locaux n'ont pas été informés ni consultés sur ces nouvelles cessions, alors même qu'elles constituent des enjeux majeurs de santé publique.

Sur sollicitation des maires et de leurs élus en charge de la santé, la Croix-Rouge a indiqué avoir trouvé un repreneur dans le secteur lucratif privé, sans communiquer son identité. Cette opacité ne peut qu'inquiéter les personnels, les habitants comme les élus, pour qui la cession à un tel repreneur ne pourra que porter atteinte à la vocation sociale de ces centres ;

Sur proposition de Jérôme Coumet, d'Éric Pliez et des élu·e·s du groupe Paris en Commun, de Nicolas Bonnet Oulaldj, de Jean-Noël Aqua, de Raphaëlle Primet et les élu e s du groupe Communiste et Citoyen,

Émet le vœu que :

- la Croix-Rouge communique l'identité du repreneur envisagé ;
- d'autres pistes hors du secteur lucratif privé soient étudiées ;
- le projet de la Croix-Rouge française à Paris retrouve le chemin de l'action médico-sociale de proximité.